

2 juin : nos conseils pour faire face à la désorganisation du ministère !

Interrogé ce matin, le DASEN par intérim, nous a indiqué ne toujours pas avoir de consignes du ministère sur la deuxième phase de rentrée.

Il espérait cependant pouvoir adresser un circulaire aux écoles d'ici la fin de la matinée.

A cette heure, toujours rien, le ministre continue à se moquer de ses personnels, des élèves et de leurs familles.

Pour vous aider à faire face à ce chaos organisé, voici nos conseils :

1) Enseignants-Parents d'un enfant de moins de 16 ans qui sont en autorisation d'absence depuis le 11 mai car ils ne souhaitent pas le remettre en collectivité et ne disposent pas d'un autre moyen de garde individuel

Couvrez-vous, en envoyant à votre IEN votre demande de renouvellement d'autorisation d'absence avec ou sans travail à distance (selon votre situation).

Si vous ne recevez aucune consigne claire de votre hiérarchie d'ici mardi matin vous indiquant que ce droit serait remis en cause par le ministère, vous pouvez rester chez vous.

En cas de réponse de votre hiérarchie qui vous poserait problème, envoyez-nous immédiatement un mail.

2) Les directeurs et leurs équipes dans les écoles

Ce n'est pas à vous de pallier aux défaillances de notre ministère : en résumé, profitez de votre week-end et vous aviserez mardi matin. Ce n'est pas grave si les éventuels élèves supplémentaires dont les parents auraient fait la demande n'arrivent que jeudi ou vendredi.

Le ministre nous donne l'exemple : surtout ne rien prévoir à l'avance !!!!

3) Si votre municipalité souhaite mettre en place les 2S2C, c'est à dire la prise en charge de groupes d'élèves sur le temps scolaire par des animateurs municipaux

Prenez, là aussi, le temps de bien définir les responsabilités de chacun et de ne pas livrer l'école aux mains des mairies.

En tout état de cause, si ce dispositif vous paraissait impossible à gérer dans le cadre de votre protocole sanitaire, contactez immédiatement votre IEN... et le SNUDI FO, bien entendu

4) PES

Nous avons eu des remontées d'une circonscription qui envisagerait de faire travailler les stagiaires à plein temps en classe.

C'est non seulement inacceptable mais surtout anti-statutaire.

Il est hors de question que la crise sanitaire serve encore une fois de prétexte à la remise en cause de nos droits.

Le Décret n° 2013-768 du 23 août 2013 article 63 est clair : les stagiaires sont à mi-temps en classe et à mi-temps en formation à l'INSPE (sauf dispositions particulières liées à leur parcours antérieur) durant l'année scolaire de leur stage. L'année scolaire court du 1er septembre au 31 août.

Bien sûr, l'administration pourrait profiter de la précarité des stagiaires, de leur inquiétude face à leur titularisation pour leur mettre une pression inacceptable.

En cas de pressions, saisissez immédiatement le SNUDI FO.

5) Personnes en isolement

Dans la mesure où le protocole sanitaire reste inchangé, il n'y a aucune raison pour que les personnels fragiles ou cohabitant avec une personne à risque ne soient pas traités de la même manière.

Nous serons à votre écoute tout le week-end en cas de problème grave, bien entendu !

Pascal Gasquet
secrétaire départemental

PENSEZ A VOUS SYNDIQUER : face au comportement de notre ministère, c'est le moment de se regrouper pour être plus forts .

Numéro d'urgence : 06 65 44 64 17